



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2020
VALANT COMPTE RENDU**

Date de la convocation :	12/10/2020
Début de séance :	19h00
Fin de séance :	20h45
Présents :	M Michel ARCHANGE, Maire M Bruno ROVELLI, Adjoint M André BONNEFOY M Mikaël CALVI Mme Emilie CARBONNET Mme Claire MIRAS M Claude SUZAN
Absent(es) excusé(es) :	M Éric AUBERT M Cyril BLANC M Maurice FORNO M Pascal REYNIER
Absent(es) :	
Pouvoir(s) :	M Éric AUBERT à M Mikaël CALVI M Pascal REYNIER à Mme Emilie CARBONNET
Secrétaire de Séance :	M Claude SUZAN
Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	07
Conseillers votants :	09

Ordre du jour :

1	Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal
2	Décisions prises par le Maire entre le 11 août 2020 et le 20 octobre 2020 dans le cadre de la délégation accordée par délibération n° DECM202019 du 26 mai 2020
3	Fixation de la liste des noms proposés en vue de la nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs par le Directeur Départemental des Finances Publiques
4	Adoption des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement du SIAEPA de la région de Sault pour l'exercice 2019
5	Subvention à une association - Demande tardive
6	Décision modificative n° 02 BP 2020
7	Désignation de référents pour les axes de développement de la Communauté de Communes Ventoux-Sud (CCVS)
8	Opposition au transfert de la compétence Plan local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Ventoux-Sud (CCVS)
9	Questions diverses

Monsieur le Maire procède à l'appel, compte 7 membres présents et recueille les pouvoirs.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00.

Monsieur Claude SUZAN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1 Approbation du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11 août 2020 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant adoption définitive.

.../...

.../...

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal du 10 juillet 2020, aucune remarque n'étant formulée.

**Décisions prises par le Maire entre le 11 août 2020 et le 20 octobre 2020 dans
2 le cadre de la délégation accordée par délibération n° DECM202019 du
26 mai 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation qui lui a été accordée par délibération n° DECM202019 en date du 26 mai 2020, il est dans l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

- DEMA202009 en date du 16/10/2020
Dans le cadre de l'obligation de publication d'avis d'enquête publique sur le projet de PLU, acceptation des devis établis par L'Echo du mardi pour un montant de 902,87 € TTC pour une publication de l'avis le mardi 20 octobre 2020 et un rappel le mardi 17 novembre 2020 et par Vaucluse Hebdo pour un montant de 1 064,72 € TTC pour une publication de l'avis le jeudi 22 octobre 2020 et un rappel le jeudi 12 novembre 2020

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
En prend acte.**

**Fixation de la liste des noms proposés en vue de la nomination des membres
3 de la Commission Communale des Impôts Directs par le Directeur
Départemental des Finances Publiques**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, soit 24 propositions de personnes attendues, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 26 juillet 2020.

.../...

.../...

En présence d'une liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental de finances publique est amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Par courrier du 14 septembre 2020, reçu le 22 septembre 2020, le directeur départemental des finances publiques demande à la commune de lui adresser une liste de propositions, dans un délai d'un mois à compter de la réception du courrier susvisé, pour faciliter la nomination des membres de la commission communale des impôts directs.

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE de dresser la liste de 24 noms suivante, l'ordre alphabétique des personnes indiquées ne préjugant pas des personnes qui seront désignées commissaires titulaires ou suppléants :

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| • Mme ARCHANGE Claudine | • M. CORSINI André |
| • M. AUBERT Eric | • Mme FAUQUE Renée |
| • M. AUBERT Olivier | • Mme GIRE Patricia |
| • M. AUBERT Yves | • Mme LOVERA Sandra |
| • M. BLANC Cyril | • M. MERCIER Anthony |
| • M. BONNEFOY André | • Mme REYNARD Antonia |
| • Mme BREMOND Edith | • M. REYNIER Pascal |
| • M. CALVI Mikaël | • M. ROVELLI Bruno |
| • Mme CARBONNET Emile | • M. SUZAN Claude |
| • M. CHAPELET Bernard | • Mme TOUBLAN Catherine |
| • Mme CHARLON Séverine | • Mme UGHETTO Noëlle |
| • Mme CLET Colette | • M. VIZUETE Jean-Louis |

Adoption des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement du SIAEPA de la région de Sault pour l'exercice 2019

Monsieur le Maire soumet, conformément à la loi 95-101 du 02 février 1995 et au décret 2007-675 du 02 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, les rapports annuels 2019 établis par le SIAEPA de la région de Sault à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ces rapports avant leur adoption définitive.

**Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DECIDE

- **d'approuver**
 - le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019,
 - le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2019,
 - le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2019 ;
- **de donner acte** à Monsieur le Président du SIAEPA de la présentation et de la communication de ces rapports ;
- **de garantir** que ces rapports seront tenus à disposition de tout citoyen qui souhaite les consulter.

.../...

.../...

5 Subvention à une association - Demande tardive

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal une demande de subvention de l'association des parents d'élèves des écoles de Sault reçue tardivement pour 2020.

Il propose de verser une partie de la provision exceptionnelle de 150,00 € inscrite au compte 6574 du budget 2020 par délibération n° DECM202033 du 30 juin 2020 à cette association.

Le Conseil Municipal
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de verser la somme de 50,00 € à l'association des parents d'élèves des écoles de Sault.

6 Décision modificative n° 02 BP 2020

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'urbanisme, la commune entre dans la phase de mise à enquête publique du projet qui se déroulera du jeudi 12 novembre 2020 au lundi 14 décembre 2020 inclus.

Monsieur le Maire précise que cette enquête publique va générer des dépenses supplémentaires ; notamment concernant la rémunération du commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes et la publication obligatoire des avis d'enquête publique dans deux journaux d'annonces légales différents et par deux fois (au minimum 15 jours avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de l'enquête).

Il propose aux membres du Conseil municipal d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020 par le vote d'une décision modificative n° 02 qui s'articule ainsi :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	OUVERTURE	REDUCTION	OUVERTURE	REDUCTION
Chapitre 022 Dépenses imprévues		5 000,00 €		
Chapitre 011 Compte 6226 / Honoraires	3 000,00 €			
Chapitre 023 Virement investissement	2 000,00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT	5 000,00 €	5 000,00 € €	0,00 €	0,00 €
EQUILIBRE FONCTIONNEMENT	0,00 €		0,00 €	

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	OUVERTURE	REDUCTION	OUVERTURE	REDUCTION
OPFI Chapitre 021 Virement fonctionnement			2 000,00 €	
Opération 105/PLU Chapitre 20/article 202/Frais documents d'urbanisme	2 000,00 €			
TOTAL INVESTISSEMENT	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €
EQUILIBRE INVESTISSEMENT	2 000,00 €		2 000,00 €	

Le Conseil Municipal
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver la décision modificative n° 02 telle que détaillée dans la présente ;

AUTORISE les ouvertures, réductions ou virements de crédits correspondants.

.../...

.../...

7 Désignation de référents pour les axes de développement de la Communauté de Communes Ventoux-Sud (CCVS)

Monsieur le Maire expose qu'il a été proposé de désigner, au sein des conseils municipaux des communes membres de la CCVS, des référents pour mener à bien les projets relatifs aux axes de développement suivants :

- Traitement et valorisation des déchets
- Relations avec les écoles du territoire

Chaque référent participera aux réunions à venir en relation avec l'axe de développement pour lequel il aura été désigné.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de désigner :

- M. Pascal REYNIER, référent pour le traitement et la valorisation des déchets
- Mme Emilie CARBONNET, référente pour les relations avec les écoles du territoire

8 Opposition au transfert de la compétence Plan local d'Urbanisme à la Communauté de Communes Ventoux-Sud (CCVS)

Monsieur le maire expose qu'en application des dispositions de la loi 2014-366 dite loi ALUR, les EPCI n'ayant pas pris la compétence en matière de PLU, depuis mars 2017, deviendront compétents de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la communauté suite au renouvellement général des conseils communaux et communautaires, soit au 1er janvier 2021, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans un délai de 3 mois précédant l'échéance autrement dit entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2020. Monsieur le maire rappelle que le PLU de la commune est en cours d'élaboration et que le projet vient d'être mis à enquête publique, dernière phase de la procédure d'élaboration avant approbation.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE DE S'OPPOSER au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes Ventoux-Sud.

9 Questions diverses

- Monsieur le Maire informe qu'un projet de parc photovoltaïque est actuellement à l'étude sur des terrains privés situés sur la commune.
- Monsieur le Maire rend compte qu'une étude a été réalisée avec le concours du Département concernant la réfection des chemins endommagés de la commune. Les travaux pour la réfection des chemins communaux (Route du Suit, Chemin des Longs, Chemin de Labadie, Chemin de la Bernarde) sont estimés à 196 860,00 € TTC. Un plan de financement sera prochainement proposé aux membres du conseil municipal.
- Suite à une demande concernant le remboursement des frais de déplacements des élus, formulée par courriel par Monsieur Eric AUBERT, conseiller absent ce jour, Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été convenu précédemment qu'aucune indemnité ne serait versée et que la possibilité d'utiliser le véhicule de la mairie avait été retenue. Une délibération sera prise prochainement pour fixer les modalités de la mise à disposition du véhicule communal.

.../...

.../...

- Monsieur le Maire informe que la boîte à livres située sous le préau devant la mairie a été mise en service.
- Monsieur le Maire rend compte que l'agent technique a commencé les travaux de peintures des rambardes du village.
- Monsieur le Maire rappelle qu'un devis va être demandé pour le remplacement des tables et bancs du plan d'eau.
- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bruno ROVELLI, Adjoint au Maire, qui explique les démarches engagées pour la création d'une association « Les Amis de l'Eglise et du Patrimoine de Saint-Trinit » dont le but sera de préserver et promouvoir le patrimoine historique et en particulier l'église dont l'état se détériore de plus en plus.
- Monsieur le Maire informe qu'il va prendre attache avec le SEV pour étudier la possibilité de procéder aux remplacements de lampadaires sur la commune.
- Monsieur le Maire informe qu'une offre d'une entreprise spécialisée a été faite à la commune pour la location d'un défibrillateur connecté avec contrat d'entretien. L'acceptation de cette offre permettrait de remplacer le défibrillateur acquis par la municipalité il y a plus de 10 ans et n'étant couplé à aucun contrat d'entretien. Monsieur Mikaël CALVI se propose, avant de prendre toute décision, de procéder à une vérification du défibrillateur en place et d'en effectuer par la suite, dans le cas où celui-ci serait fonctionnel, un contrôle hebdomadaire.
- Monsieur Mikaël CALVI souhaite inviter la Présidente du Comité des Fêtes lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal afin d'échanger sur les besoins et attente de chacun en matières d'animations et festivités.
- Monsieur le Maire informe que dans le cadre du plan d'adressage de la commune, les panneaux vont bientôt être livrés. Il sollicite les élus pour venir en aide à l'agent technique pour la pose de ces panneaux.
- Monsieur Claude SUZAN propose que les élus disponibles soient également sollicités pour aider les agents dans l'accomplissement de certaines petites tâches comme par exemple la distribution de courriers aux administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20h45

Fait à Saint-Trinit,
Le 22/10/2020

Le Secrétaire de séance,
Claude SUZAN



Le Maire,
Michel ARCHANGE

